

Une charte pour les patients handicapés

SANTÉ La charte Romain Jacob a été signée la semaine dernière au centre hospitalier du Quesnoy. Elle vise à favoriser et améliorer l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap.

Le centre hospitalier du Quesnoy a accueilli ce jeudi 28 octobre au matin Pascal Jacob pour signer la charte Romain Jacob (elle porte le nom du fils de Pascal Jacob, décédé), qui vise notamment à favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de handicap. « Notre établissement souhaitant s'engager dans l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap, nous avons confirmé notre souhait de signer cette charte », explique le centre hospitalier.

UNE VISITE DES LIEUX

Pascal Jacob a d'abord pu visiter en partie l'établissement. Puis la directrice de l'hôpital Régine Delplanque, accompagnée par de nombreux professionnels de santé et la maire du Quesnoy Marie-Sophie Lesne, a présenté le centre hospitalier sur grand écran en évoquant par exemple les chiffres-clés, les capacités de l'hôpital, l'activité en 2020, etc. Pascal Jacob a quant à lui rappelé ce qu'était la charte Romain Jacob. « Elle est née en 2014 confie-t-il, à la Réunion. À l'époque on avait réuni

Bientôt une maison sport-santé

Lors de cette signature il a aussi été évoqué le projet de créer une maison sport-santé. Projet porté par la communauté de communes du Pays de Mormal.



« tout le monde, tous les acteurs du monde du handicap, soit environ 250 personnes. Et on s'est rendu compte que personne ne se connaissait... Et que les gens ne se comprenaient pas. Chacun avait son propre langage. » Pascal Jacob comprend que c'est pour cette raison « que ces acteurs ne savent pas s'entraider ». Il veut y remédier. Et l'homme insiste, « je préfère qu'on parle d'une personne vivant avec un handicap plutôt que

d'une personne handicapée ou en situation de handicap qui sont, je trouve, des termes dévalorisants. » La charte est finalement écrite, et met au centre du débat plusieurs questions : l'accès au soins pour les personnes vivant avec un handicap, le choix de l'accompagnement, l'explication des soins et la prise en compte de la douleur. « 40 % des gens disaient ne pas avoir accès aux soins déplorent Pascal Jacob, puis



Aujourd'hui la charte est connue dans 14 pays et à l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

95 % disaient qu'on ne leur expliquait pas leurs soins. » La charte a alors permis de faire des progrès fantastiques. « Aujourd'hui 70 % des personnes vivant avec un handicap qu'on interroge disent avoir accès aux soins. » Pascal Jacob souhaite donc continuer sur cette lancée et se félicite que le centre hospitalier du Quesnoy ait signé la charte.

Fabien Lapastolle